

Direction des Solidarités
Sous-Direction des Territoires
Bureau du Développement Social Local

2025 DSOL 9 DAC DASCO DDCT DFPE DSP : Signature de 19 conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions et 2 conventions annuelles avec les 21 associations gestionnaires d'Espaces de vie sociale parisiens et subventions (976 350 euros) pour leur fonctionnement global au titre de l'année 2025.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet de délibération a pour objet la signature de 19 conventions pluriannuelles d'objectifs inter directions pour les années 2025, 2026 et 2027 avec 19 associations gestionnaires d'Espaces de vie sociale parisiens, renouvelant ainsi celles qui étaient arrivées à échéance le 31 décembre 2024, ainsi que la signature de 3 conventions annuelles au titre du programme des espaces de vie sociale.

Pour rappel, la Ville de Paris mène une politique de soutien aux lieux de vie sociale de proximité, antérieure à la création par la CNAF de l'agrément Espace de vie sociale, et complémentaire du programme des centres sociaux et socioculturels. Durant les dix dernières années, l'agrément EVS s'est largement déployé au bénéfice des associations qui prennent appui sur le lien social, pour mener des activités au bénéfice des habitants, à une échelle micro-locale. Ainsi, ce label s'est tout naturellement inscrit dans le cadre de notre programme d'espaces de proximités, et la CAF a logiquement agréé la quasi-totalité des associations que nous soutenions à ce titre. Cet agrément vient aussi en partie conforter les programmes de la Ville comprenant un volet lien social d'intérêt local, comme les régies de quartier, les ressourceries, les accorderies, les cafés et restaurants associatifs.

Ainsi, au travers de ces **nouvelles Conventions Pluriannuelles d'Objectifs**, la Ville ouvre une nouvelle phase de déploiement de la politique d'animation de la vie sociale, en renforçant sa coordination avec la CAF, pour favoriser une meilleure couverture des besoins du territoire parisien.

Alors que la désignation EVS est nationale, les espaces de proximités soutenus par la Ville sont désormais dénommés Espaces de vie sociale, à compter de 2025. Au-delà de ce changement de dénomination, la Ville adosse ses modalités de conventionnement à ceux de l'agrément de la CAF. Néanmoins, le conventionnement de la Ville, s'il intervient en complément de cet agrément, n'est pas automatique et s'obtient sur la base des priorités d'intervention municipale, dont l'analyse est portée au sein de la Ville par la DSOL, dans un dialogue avec les directions qui déploient des ressources dans les secteurs territoriaux ciblés pour garantir la complémentarité des politiques municipales. Une attention particulière est par ailleurs portée au caractère singulier et innovant des démarches et ressources proposées, qui ont pour effet d'enrichir les pratiques d'éducation populaire.

Dans le cadre de ces nouvelles conventions, l'Espace de vie sociale est défini comme « un lieu de vie associatif qui joue un rôle important dans le lien social et les solidarités de voisinage ou de quartier, en s'appuyant sur des démarches participatives sur le territoire parisien. Il met en place des actions qui favorisent l'épanouissement et l'autonomie des familles et des habitants, en prenant en considération leur situation socioéconomique et en veillant à la mixité sociale. C'est un lieu d'observation privilégié des évolutions du quartier et de repérage des vulnérabilités sociales. L'Espace de vie sociale constitue un lieu ressources et d'éducation populaire, parfois spécialisé, en matière de savoirs faire, d'expertises propres, de

pratiques associatives et d'innovation sociale pour le public reçu, ainsi que pour les partenaires institutionnels et associatifs présents sur leur territoire d'intervention. Celui-ci propose notamment, selon les stratégies et compétences propres développées par les associations porteuses, des services et des activités dans les domaines de la culture, de la jeunesse, de l'accompagnement scolaire, de l'insertion sociale et professionnelle, de l'accès aux droits, de la parentalité ou de la restauration solidaire. Les espaces de vie sociale favorisent et consolident le lien social au sein de leur quartier, tout en prenant en compte les enjeux du numérique, accentués par la crise sanitaire.

Un comité de pilotage annuel sera organisé avec chacune des associations en présence des directions de la collectivité parisienne, des mairies d'arrondissement et associant d'autres partenaires institutionnels (CAF, État/DDCS, etc.), afin de suivre les actions et de veiller à la qualité de la dynamique des structures au sein de leur quartier d'intervention.

Sur le plan de l'accompagnement, Ces structures peuvent prendre appui sur le nouveau **Réseau des Espaces de vie sociale parisien (REVS)**, que la Ville soutient depuis l'année dernière, dans lequel les EVS conventionnés par la Ville prennent une place importante. Animé par une coordonnatrice salariée, le REVS a pour objectif de former les salariés et bénévoles aux outils de gestion afin de mieux piloter leur budget et optimiser leurs ressources. Il propose également une plateforme de communication interne permettant de faciliter les échanges, la mutualisation des moyens humains et matériels et de renforcer les dynamiques collaboratives au sein du réseau. Enfin, son objectif est de valoriser les EVS parisiens au moyen d'une communication externe et d'événements festifs, avec un premier rassemblement parisien organisé le 5 octobre 2024.

En chiffres, et selon l'observatoire SENACS de la Caf, en 2023, 98 000 parisiens-nes ont participé à une ou plusieurs activités d'un EVS parisien, hors actions et événements hors les murs. Parmi les activités réalisées par les EVS conventionnés par la Ville, on peut citer, à titre d'exemple les activités suivantes :

- 837 enfants accompagnés dans leur scolarité, élèves de primaire et secondaire
- 2 111 jeunes bénéficiaires d'activités dans le cadre du dispositif Ville Vie vacances (VVV)
- Environ 3 000 jeunes touchés par les actions qui leur sont dédiées
- 1 629 habitants accompagnés dans leurs démarches d'accès aux droits, prenant appui notamment sur les actions d'inclusion numérique

Le programme des EVS présente une diversité de projets et de structure, ainsi à titre d'exemples :

L'Association du Quartier Saint Bernard (AQSB, 11^{ème}) assure un accueil inconditionnel en accès aux droits, un accompagnement à la scolarité pour 69 enfants du primaire au lycée, et accueille régulièrement 85 jeunes, avec l'appui de 34 bénévoles. L'association combine activités sportives, de loisirs et activités éducatives. L'association est reconnue sur le territoire pour son implication dans les instances de participation citoyenne. Elle participe au « Réseau Sud 11^e » réunissant des acteurs de jeunesse tels que la MJC Mercœur, l'AGECA (association pour la gestion d'un centre d'animation culturelle) et le centre social Solidarité Roquette.

La Régie de quartier Fécamp 12 (12^e), fondée en 2010, issue d'un partenariat entre la Ville de Paris, les bailleurs sociaux, les associations locales et les habitants, a pour objectif d'améliorer le cadre de vie du quartier à travers des activités favorisant l'implication et l'insertion professionnelle de ses habitants. Elle développe, dans le cadre du projet d'EVS, un volet lien social, favorisant la solidarité et la convivialité entre habitants de la Vallée de Fécamp, autour de 5 actions prioritaires : aide administrative, aide à la recherche d'emploi, soutien informatique, cours de français et sorties culturelles. Ces activités redéployées au 51 rue de Fécamp s'orientent dans une démarche centrée sur l'inclusion numérique.

L'Association Le Moulin (14^{ème}) assure un accompagnement à la scolarité pour 110 enfants. Elle propose un Café palabres pour les parents, des sorties familiales et lutte contre l'illectronisme au sein des familles. La lutte contre la fracture numérique est l'une de ses priorités : elle a recruté un référent numérique diplômé du travail social et a significativement augmenté son parc informatique (dix postes, tablette graphique et équipement multimédia). Enfin, elle porte des actions dédiées spécifiquement à la santé des femmes.

Le Petit Ney (18^{ème}) a été créée en 1994 et se situe dans le quartier de la Porte Montmartre (18^{ème}). Il a pour objet de favoriser, développer et encourager les échanges socioculturels au sein d'une population aux cultures variées. Agréé « espace de vie sociale » en 2003 par la CAF, son projet social en cours est de renforcer la communauté éducative autour des enfants, de développer l'espace culturel de proximité et de faire vivre un espace de cohésion et de citoyenneté. Afin de mettre en œuvre ce projet, l'association dispose d'un espace café polyvalent et d'une scène, d'un espace parents/enfants et d'une cuisine collective, ainsi que d'un Lieu d'Accueil Enfant-Parent Itinérant depuis juillet 2023.

La Maison des Fougères (20^e), fondée en 2012, est une maison de quartier à vocation familiale et intergénérationnelle qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale en offrant un accueil, des activités et des services. Elle est aussi un lieu d'animation permettant aux habitants et aux associations d'exprimer et de réaliser leurs projets.

Compte tenu de l'intérêt que présentent les actions menées par ces associations pour les jeunes et les familles des territoires concernés, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer 19 conventions pluriannuelles d'objectifs pour la période 2025-2027, 2 conventions annuelles et à verser des subventions d'un montant global de 976 350 € au titre de l'année 2025, selon la répartition figurant dans le tableau ci-dessous.

Conformément aux modalités de calcul et de versement des subventions mentionnées dans les 19 conventions pluriannuelles d'objectifs 2025-2027, ce montant global correspond à la part fixe de subventionnement attribuée pour l'année 2025. Un solde sera calculé et versé après approbation d'une délibération complémentaire en Conseil de Paris du second semestre.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris

Association	DSOL	DAC	DASCO	DDCT SECA	DDCT SEII	DDCT SPV	DFPE	DSP	Total
Tout autre chose (9e)	18 750 €								18 750 €

Arc-EA/ Club Tournesol (10e)	57 375 €								57 375 €
Régie de quartier, La Maison du Canal (10e)	52 500 €								52 500 €
Association du quartier Saint Bernard (11e)	67 350 €			2 000 €					69 350 €
Régie de quartier Fécamp 12 (12e)	18 750 €								18 750 €
Relais d'Entraide de la Porte d'Ivry 2000 (13e)	26 250 €								26 250 €
Le Moulin (14e)	21 750 €		2 000 €			4 000 €		6 000 €	33 750 €
Ensemble aux Frères Voisin (15e)	15 000 €								15 000 €
Entraide & Savoirs Necker-Falguière (15e)	18 750 €								18 750 €
Animômes de Beaugrenelle (15e)	61 500 €								61 500 €
RSI la Ressource - Kirikou (17e)	55 875 €	3 000 €			1 500 €	10 000 €	6 500 €	6 000 €	82 875 €
Association pour le Dialogue et l'Orientation Scolaire (18e)	67 500 €						4 000 €		71 500 €
Compagnie Résonances (18e)	48 000 €			1 500 €	1 500 €				51 000 €
Espoir 18 (18e)	93 375 €								93 375 €
Le Petit Ney (18e)	18 750 €								18 750 €
Cafézoïde (19e)	57 000 €		2 000 €	10 000 €		2 000 €	24 000 €		95 000 €
Association de Culture Berbère (20e)	39 375 €	4 000 €							43 375 €
Plus Loin (20e)	51 750 €	4 500 €				16 500 €	3 000 €	2 500 €	78 250 €
Maison des Fougères (20e)	18 750 €							2 000 €	20 750 €
Les ateliers de Natéma (20e)	18 750 €						6 000 €		24 750 €
Davout relais (20e)	24 750 €								24 750 €
TOTAL	851 850 €	11 500 €	4 000 €	13 500 €	3 000 €	32 500 €	43 500 €	16 500 €	976 350 €